

CGT Educ'action Versailles
 245 bd Jean Jaurès
 92100 BOULOGNE BILLANCOURT
 Tel : 01 46 09 98 70
 Commission paritaire n° : I012S07065
 Dir. de publication : Régis Signarbieux
 IMPROFFSET GRIGNY
 Imprimé sur papier recyclé

Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Janvier-février

Bimestriel n° 161

SOMMAIRE

Édito	1
Informations ATSS	2
Bilan Elections professionnelles	3
Où est Charlie ?	4-5
Création de postes : Politique de soupoudrage et de trompe l'œil.	6
Les sales profs	7
Actualités RESF	8
Coordonnées	8

Ensemble plus que jamais

Ce mois de janvier post-électoral a été long et difficile. Les attentats du début du mois ont bousculé nos vies personnelles et professionnelles. Touché-e-s par l'irruption d'une telle violence dans nos vies, nous nous sommes émus, nous avons eu peur, nous avons débattu, réfléchi,...entre collègues mais aussi avec les élèves qui nous ont questionné et interpellé, parfois même provoqué. Une fois de plus nous sommes impactés dans notre travail de salarié-e-s du service public d'éducation par cet événement extraordinaire, comme nous le sommes au quotidien par la crise économique et ses effets. Dans ces circonstances, notre ministère de tutelle annonce par voie de presse des mesures qui sont avant tout symboliques (journée de la laïcité, renforcement de la politesse,...) ou qui ne sont pas accompagnées de moyens dédiés en heures ou en postes pour être réellement mises en place. Des élèves ont été mis en garde à vue pour des attitudes ou des propos qui méritaient plutôt un recadrage et une réponse mieux adaptée que cette crispation sécuritaire et stigmatisante. S'il faut condamner tous les propos d'incitation à la haine, la réponse du tout sécuritaire n'est pas de nature à apaiser les tensions, ni à donner à

toutes et tous les jeunes les moyens d'accéder à la compréhension d'un monde complexe, d'en appréhender les mécanismes. C'est pourtant bien de cela dont il s'agit, nous avons un besoin urgent d'une école qui permette d'acquérir et de construire des savoirs mais forme aussi au débat d'idées, au développement de l'esprit critique, autant d'apprentissages qui demandent des moyens, du temps et de la formation ! Les budgets et les réformes de ces dernières années ne sont vraiment pas à la hauteur des exigences affichées par les ministres successifs. Pire, la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, la refonte sans moyens de la carte de l'éducation prioritaire, vont encore augmenter les inégalités d'accès à l'enseignement, les personnels en grève et en lutte dans leurs écoles, collèges et lycées au mois de décembre n'ont pas été entendus et aujourd'hui on leur demande de se mobiliser !

On ne peut pas non plus demander à la seule école de résoudre les problèmes d'une société en crise qui laisse un quart de sa jeunesse au chômage et voit grandir chaque jour les inégalités économiques, sociales et spatiales entre ses citoyens... En effet, comment construire une Ecole

plus juste dans un monde où près de la moitié des richesses mondiales est entre les mains du 1 % les plus riches, tandis que 99 % de la population mondiale se partagent l'autre moitié ! Les salarié-e-s qui créent les richesses et font fonctionner les services, ne profitent jamais des fruits de ce travail, leurs salaires sont gelés, le chômage augmente et les seules réponses des gouvernements sont la casse de toutes les conquêtes sociales : dérégulation du travail, casse des Prud'hommes et du Droit du travail par les lois Macron, ou baisse des charges pour les employeurs équivalant à un « cadeau » de 300 millions d'euros !

Nous devons exiger un changement de politique, et nous engager dans la lutte pour nos salaires, nos conditions de vie et de travail, nos services publics !

Marie Buisson,
 co secrétaire académique
 de la CGT Educ'action Versailles

Informations personnels ATSS

Et nos salaires ?!

Au 1^{er} février 2014 les rémunérations de la catégorie C ont été revalorisées ainsi que les celles des agents situés aux 2 premiers échelons du B. En plus de ces mesures indiciaires les échelles 4, 5 et 6 ont été dotées d'un échelon supplémentaire. Il s'agissait là d'une première phase de dispositions sensées améliorer la carrière des catégories C. La deuxième phase prévue par le décret de référence n°2014-77 du 29 janvier 2014 prévoit **au 1^{er} janvier 2015 une revalorisation uniforme de 5 points d'indices majorés** pour les 4 échelles de rémunération de la catégorie C, et quelques points d'indice pour les 4 premiers échelons et le 10^{ème} échelon de la catégorie B (NES).

Pour la catégorie C, c'est encore une année qui leur est servie. Cette mesure représente 276 euros par an et par agent soit **23 euros par mois**, loin de compenser les pertes cumulées de pouvoir d'achat ces dernières années.

Depuis 2000, la perte de pouvoir d'achat s'élève à 230 euros par mois pour un agent à l'échelle 3, 239 euros par mois pour un agent à l'échelle 4, 254 euros par mois pour un agent à l'échelle 5, et à 279 euros par mois pour un agent à l'échelle 6. Pour la catégorie B, la perte est de 315 euros, 334 euros et 364 euros respectivement pour les 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} grade. La perte cumulée pour un attaché hors classe se porte à 624 euros.

De plus, depuis décembre 2010 la contribution retraite rogne un peu plus chaque année sur le pouvoir d'achat (de 21 à 26

euros par mois pour un agent de catégorie C). En clair le gouvernement donne d'un côté pour mieux reprendre de l'autre !

Et pour les catégories B et A l'absence de revalorisation indiciaire cumulée au gel de la valeur du point d'indice créent une situation qui n'est plus tenable. Se pose la question de l'attractivité de la Fonction Publique.

*Cela n'a que trop duré les discussions engagées sur « les Parcours professionnels, les carrières et les rémunérations » doivent déboucher impérativement sur **une réforme globale permettant de réelles avancées pour toutes et tous, et, dans l'immédiat, la CGT Educ'action revendique une augmentation de salaires de 400 euros (ou 70 points d'indice).***

Bilan social de l'académie de Versailles, un outil de lecture des conditions de travail et des inégalités femmes/hommes.

En lisant le bilan social de notre académie, un certain nombre d'éléments ont retenu notre attention concernant, entre autres, les personnels IATSS. On le sait les emplois administratifs, de santé et sociaux sont des emplois plutôt féminins, c'est évident, et même écrasant, lorsque l'on regarde les chiffres : en 2013, 5840 des personnels IATSS sont des femmes, soit 85% dont la moitié a plus de 50 ans. Ces fonctions sont légèrement plus féminisées (plus 3 points) que la moyenne nationale et l'âge moyen est quasiment le même (47 ans au niveau national). Ce sont dans ces catégories d'emploi que se trouvent majoritairement les agent-e-s de catégorie C de notre ministère de l'éducation, avec des grilles de rémunération tellement basses que la ministre a dû annoncer une prime exceptionnelle de 100 euros versée en janvier, celle-ci est évidemment totalement insuffisante ! Les difficultés liées à ces trop bas salaires se retrouveront au moment du départ à la retraite, avec des pen-

sions bien trop basses pour permettre une vie décente dans notre académie où la pression immobilière est très forte. Le fait que la moitié des femmes occupant des emplois d'IATSS aient plus de 50 ans doit par ailleurs nous rendre vigilant-e-s sur les recrutements de personnels dans les années à venir, car la tentation va être forte de réaliser des économies budgétaires en ne remplaçant pas tous les départs...ce serait catastrophique après 10 ans d'une politique d'austérité budgétaire qui a empêché toute création de postes malgré les besoins croissants et l'augmentation forte du nombre d'élèves accueillis !

Comme c'est le cas dans tous les secteurs du public et du privé, ce sont presque exclusivement les femmes qui travaillent à temps partiel (95,28% des temps partiels sont occupés par des femmes), chez les IATSS, il y a 1094 agent-e-s à temps partiel dont 96,98% sont des femmes. Les temps partiels pour soins à un enfant ou à un ascendant représentent un tiers de ceci, les deux autres tiers sont octroyés sur autori-

sation, toutefois il apparaît qu'ils sont également beaucoup liés à la situation familiale dans une académie où un quart des agents n'habite pas dans son département d'exercice... On peut noter une baisse des demandes de temps partiel (- 5 points) chaque année sur toute la période couverte par le bilan social (2010-2013) que l'on peut rapprocher du gel des salaires et de la perte de pouvoir d'achat.

Enfin, sur les 4841 CUI employé-e-s dans notre académie 4359 sont des femmes et 482 sont des hommes, soit plus de 90% de femmes occupant les emplois les plus déqualifiés et les moins bien rémunérés de la fonction publique d'état !

On peut dire que ce bilan social est décidément une inépuisable source d'inspiration pour les luttes et les revendications à construire !

Marie Buisson
Co-secrétaire académique

Bilan des élections professionnelles

LA CGT Educ'Action Versailles remercie tous les personnels qui ont voté pour ses listes lors des élections de décembre 2014. Notre académie a finalement obtenu globalement des résultats honorables dans un contexte difficile (montée des inquiétudes chez les enseignant-e-s qui a pu conduire à un certain repli sur les acquis, affaire Thierry Lepaon...)

Du côté des Comités techniques :

Nous conservons notre élue au CTA (Comité Technique Académique) et nous progressons très légèrement en voix et en pourcentages (+ 67 voix et +0,08 pt)

Nous conservons nos élu-e-s CTSD (Comités Techniques Spéciaux Départementaux) dans le 91, 92 et 95.

Du côté des CCP (Commissions Consultatives Paritaires) :

Nous progressons chez les non-titulaires enseignants et devenons la 1ère organisation syndicale de l'académie devant FO et la FSU. Nous gagnons 1 élu de plus (2 élu-e-s au total). Nous perdons l'élue que nous avions chez les Surveillants (taux de participation très bas : moins de 5 %...)

Nous conservons 1 élu à la CCP ATSS.

Du côté des CAPA (Commissions Administratives Paritaires Académiques) :

Nous perdons 1 élu chez les PLP (le 5ème que nous avons gagné de justesse en 2011), mais nous restons 1ère organisation avec 4 élu-e-s sur 10 et 35 % des voix.

Nous conservons notre élu certifié que nous avons obtenu en 2011.

Nous conservons notre élu CPE avec une progression de +2,7 pts. Nous n'obtenons toujours pas d'élue chez les agrégés où notre score est stable.

Nous avons présenté pour la première fois des listes chez les personnels administratifs, ADJAENES, SAENES et ATEE et nous avons obtenu 2 élu-e-s chez les ATEE, et manqué de justesse l'élue chez les ADJAENES.

Du côté des CAPD (Commissions Administratives Paritaires Départementales)

Il est à noter que pour la 1ère fois la CGT détiendra un siège en CAPD dans le 92 (liste d'union SUD-CGT).

Avec vous et dans le cadre d'une CGT Educ'action dont les résultats ont permis d'être à nouveau représentative, nous mettrons nos moyens au service des enseignants, personnels éducatifs et administratifs de l'académie pour leur aider dans la gestion de leur carrière, les défendre face à leur administration, aider à l'existence et à la création de sections syndicales, mais aussi nous soutiendrons et animerons toutes les luttes en cours et à venir pour la défense du service public d'éducation, pour l'augmentation immédiate de 400 euros de tous les salaires, pour la régularisation de tous nos élèves sans papiers et de leurs familles...

Nous continuerons à travailler à la construction d'un front syndical large mais déterminé pour porter nos revendications et gagner !

Frédéric Moreau, co-secrétaire académique.

Vos élu-e-s CGT Educ'action Versailles :	(92) Florent Billy (95) Lazar Ben Djallah (92) Dominique Mousseau (78) Thierry Vannier (91) Bertrand Dupuis (92)	Abdelhakim Nadour (91)
CTA Marie Buisson (92) Samuel Serre (92)	Certifié-e-s Véronique Josien (91) Sylvain Perreau (91)	ATEE Marcel Quily (78) Fatma Babaci (92) Christel Boyer (91) Angèle Reveille (92)
PLP Dominique Chaudoye (95) Frédéric Moreau (91) Isabelle Kergoët	CPE Sylviane Laporte-Fray (78)	CCP Enseignants : Mourad Bensalah (92) Rousseau Blaise (91) Laurence Lambert (92) Alexandra Jèze (78)

Où est Charlie?

La France a subi les 7, 8 et 9 janvier 2015 deux attentats d'une nature inédite dans notre pays, la CGT a immédiatement dénoncé ces actes inqualifiables et appelé à participer à toutes les initiatives de soutien. Aujourd'hui, nous dénonçons et dénoncerons avec force tous les actes de haine et de racisme qui se manifestent et se développent. La réponse par des lois d'exception et des condamnations à des peines de prison fermes pour des propos tenus à l'école ou dans la rue ne nous convient pas et ne répond en aucun cas aux questions que nous posent l'éruption d'une telle violence dans notre vie quotidienne. Dans ce contexte les personnels qui construisent et défendent au quotidien un accès de toutes et tous à l'éducation et à la culture se trouvent en première ligne sans se sentir réellement soutenus ou aidés, ils subissent en plus la pression de médias avides d'images ou d'interviews chocs. Les jeunes sont scrutés, le moindre propos est interprété et donne lieu à des analyses à l'emporte-pièce, mais leur parole n'est pas vraiment prise en compte, nos élèves, collègues, camarades issus de l'immigration sont sommés de se positionner publiquement...

Si nous revendiquons le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les dérives sectaires, le repli sur soi, le rejet de l'autre, nous avons souvent l'impression d'être bien seul-e-s face à ces missions. Le recentrage des apprentissages sur le « socle commun de compétences » renvoie plus au « savoir lire, écrire, compter » qu'à la nécessité d'une éducation à la culture, à l'esprit critique, à l'appréhension et à la compréhension des différences.

Dans tous nos débats de ces dernières semaines, au travail, au syndicat, nous avons senti l'émotion mais aussi lesangoisses, l'impuissance de nombre d'entre nous face à la violence, au rejet de l'autre, à la montée des inégalités et de la désespérance sociale. Individuellement, aucun d'entre nous n'a la réponse mais si nous ne poursuivons pas notre travail d'éducation, de formation, d'apprentissage de la vie commune, qui le fera ? Certes nous sommes touchés, parfois très pessimistes, mais il est certain que si nous renonçons à débattre et confronter nos idées avec conviction et respect, nous laisserons la place à tous ceux qui ont les ré-

ponses les plus simplistes et qui prônent la loi du plus fort, l'individualisme et la xénophobie. Nous voulons débattre et confronter nos expériences, nous voulons rire et nous moquer de nous-même et des autres, nous voulons faire tout ceci de manière conviviale et chaleureuse, car c'est ainsi que nous voulons vivre et que nous militons !

M. Buisson,
co secrétaire académique
CGT Educ'action Versailles





Forcément sonnés par ce coup de semonce, fourbissons nos maigres armes du verbe et de l'idée contre les dérives sectaires et le totalitarisme sécuritaire. Aux étudiants de BTS évoquons la rencontre avec Cabu qui avait aidé leurs camarades sur le thème "Rire pour quoi faire?" : " Pas de limites à l'humour qui est au service de la liberté d'expression, car là où l'humour s'arrête, bien souvent la place est laissée à la censure ou l'autocensure. Ni les religions et leurs intégristes, ni les idéologies et leurs militants, ni les bien-pensants et leurs préjugés ne doivent pouvoir entraver le droit à la caricature, fût-elle excessive". Avant lui, Vallès dans " L'époque" du 13 juillet 1865 : "Est-ce en s'inspirant de la violence bête et farouche, en s'armant de barres de fer rougies qu'on renversera les préjugés, quels qu'ils soient? Mieux vaut, sous le soleil de France, la gaieté vive, le rire ardent". Voltaire au programme des lères a écrit dans son article "fanatisme": "Ce sont d'ordinaire les fripons qui conduisent les fanatiques et qui mettent le poignard entre leurs mains. Ils ressemblent à ce Vieux de la Montagne qui faisait, dit-on, goûter les joies du paradis à des imbéciles, et qui leur promettait une éternité dont il leur avait donné un avant-goût, à condition qu'ils iraient assassiner tous ceux qu'il leur nommerait". Aux élèves de 2nde faisons découvrir la stupéfiante actualité de "Tartuffe". Rappelons-leur l'anniversaire des Droits de l'enfant. Saluons les dessinateurs disparus, remercions-les pour leur soutien à R.E.S.F. et à certains combats syndicaux. Citoyens du monde, rappelons les propos de Fabian Strang, maire d'Oslo, après la tuerie de 2011: "Nous allons punir le coupable. La punition, ce sera plus de générosité, plus de tolérance, plus de démocratie".

X. Lemaître, co-SD CGT Educ'action 78.

Sur le coup, j'étais choquée et triste. Pourtant je ne connaissais pas personnellement les victimes et je n'avais pas d'attachement particulier avec le journal Charlie Hebdo. A la découverte des caricatures pointées, j'étais indignée, non seulement parce qu'ils ont agi au nom d'une religion qui ne tolère absolument pas ces actes, mais également parce qu'ils se sont attaqués aux valeurs de notre pays, comme la valeur de liberté d'expression par exemple. Puis ces crimes ont continué le jeudi, le vendredi et à ce moment j'avais peur. Pour ma part, je pense qu'ils ont manqué de communication. On ne peut pas tuer une personne parce qu'on n'est pas d'accord avec elle. Certains principes, telle que la liberté d'expression, une valeur fondamentale de la République, ne peuvent être attaqués. Notre pays s'est construit grâce à ces principes, nous ne pouvons pas les modifier de nos jours.

S. lycéenne 91

Créations de poste : politique de saupoudrage et de trompe-l'œil !

La rentrée 2015 verra une nouvelle montée des effectifs élèves dans le Second degré, et particulièrement dans les lycées où celle-ci sera supérieure à celle de 2014 (+1000 élèves), connaissant les conditions d'accueil en Seconde actuellement cette montée semble assez compliquée à gérer dans les lycées de notre académie. Aujourd'hui l'immense majorité des collèges et des lycées de l'académie sont pleins et on voit difficilement comment on pourrait accueillir encore de nouveaux élèves dans des salles de cours déjà pleines à craquer et dans des locaux utilisés du lundi matin au samedi midi de manière continue. Dans une enquête récente 40% des collégiens et lycéens déclaraient ne pas utiliser les toilettes de leur établissement pour cause d'encombrement, de saleté, etc... Les conditions matérielles d'accueil dans les établissements scolaires ne sont pas sans effets sur les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Dans les lycées professionnels, la situation est inédite puisqu'il y aura une montée des effectifs élèves pour la première fois depuis un certain nombre d'année. Toutefois celle-ci confirme le constat déjà fait d'une montée mécanique liée à l'augmentation globale des élèves dans le Secondaire mais, si l'on regarde plus précisément ce sont un peu plus de 700 lycéens en plus dans la voie

professionnelle pour une augmentation de plus de 3800 lycéens, donc moins de 20%. Cette légère remontée correspond à la fin du processus de mise en place des Bac pro 3 et de son effet négatif sur les effectifs... Il y a encore du chemin avant la réelle égalité des trois voies de formation ! Les différents ministres et le Président de la république font régulièrement l'apologie de l'apprentissage, comme le patronat, ils reprennent l'idée que la formation professionnelle sous statut d'apprentissage serait le remède miracle pour combattre le chômage des jeunes. Cette idée est fautive. Les différentes études réalisées par le CEREQ (Centre d'Etudes et de Recherche sur l'Emploi et les Qualifications) de 2005 et de 2012 le montrent : 7 mois après leur sortie, 54 % seulement des jeunes titulaires d'un CAP par apprentissage ont trouvé un emploi. On sait que le taux de rupture en cours de contrat est d'environ 34 %. Le développement concurrentiel de l'apprentissage est une menace grave contre les LP. La ministre veut accueillir 60 000 apprentis dans nos établissements, y compris par la mixité imposée élèves/apprentis, et faire passer de 430 000 à 500 000 le nombre d'apprentis.

Les créations, très limitées, de postes pour les personnels ATSS (15 ETP), ne peuvent qu'être saluées mais, encore une fois, celles-ci ne changeront pas fondamentalement les conditions de travail très dégradées de ces personnels et ne permettront pas de

mener à bien l'ensemble des missions qui leur sont confiées, d'assurer les remplacements indispensables pour lesquels il n'existe aujourd'hui aucun moyens, ni de résorber la précarité.

Dans le Premier degré les 339 postes supplémentaires constituent une baisse par rapport à la dotation 2014. Une fois dotées les décharges REP+, les mesures de scolarisation des moins de 3 ans et les dispositifs « + de maîtres que de classes », il sera difficile de maintenir le taux d'encadrement (P/E) qui est déjà supérieur à celui de beaucoup d'académies (y compris celles les plus urbanisées), le nombre moyen de 24 élèves par classe nous place déjà en dernière position par rapport à l'ensemble des académies.

Les créations se déclinent de la manière suivante : Yvelines 75 emplois (55 au titre de la démographie et 20 pour la nouvelle éducation prioritaire) Essonne 104 emplois (86 et 18) Hauts de Seine 30 emplois (22 et 8) Val d'Oise 130 emplois (108 et 22). Pour preuve de l'insuffisance de cette dotation ministérielle, à fin décembre 2014 notre académie avait déjà recruté l'équivalent de 62 temps plein en personnel contractuel-les du Premier degré, et de nouveaux recrutements sont à prévoir.

Marie Buisson

Co secrétaire académique

Des moyens supplémentaires... chiches !

Lors du dernier CTA, nous avons eu la ventilation des moyens en poste pour la rentrée 2015, chez les CPE 2ETP sont créés, c'est bien vous me direz mais si on ramène cela à la masse totale des CPE de l'académie cela donne 0,2% d'augmentation, et alors qu'il y aura près de 4000 élèves en plus dans

le Second degré, royal !

Cela ne répond pas aux attentes des personnels et ne permet pas de mettre en place un vrai suivi éducatif dans nos établissements. On recherche des solutions pour l'école de demain... et si on appliquait tout simplement nos revendications en moyens ? Cela permettrait enfin d'avoir au minimum 1 CPE disponible par établissement pour environ 250 élèves.

Un adulte disponible pour écouter, désamorcer les conflits, suivre au quotidien les jeunes...faire de la prévention quoi, pas de la répression !

François Quinchez

BD 91, Collectif Vie Scolaire

Les sales profs

Une nouvelle étude invite à réduire le nombre d'élèves par classe.

Publiée par le National Education Policy Center, Université du Colorado, l'étude de Diane Whitmore Schanzbach pourrait bien inverser la tendance aux Etats-Unis. Elle intervient alors que depuis 2009 on assiste à une remontée du nombre d'élèves par classe dans les écoles américaines. Sous la double pression des économies budgétaires d'une part et de l'idée que l'enseignant est le facteur dominant de la réussite et de l'échec scolaire, la taille moyenne des classes américaines a augmenté de 5%. Or, pour DW Schanzbach, ces économies là seront ruineuses pour l'avenir. Réduire le nombre d'élèves par classe a un coût qui est facilement mesurable et rentable à long terme car cette politique a des effets durables.

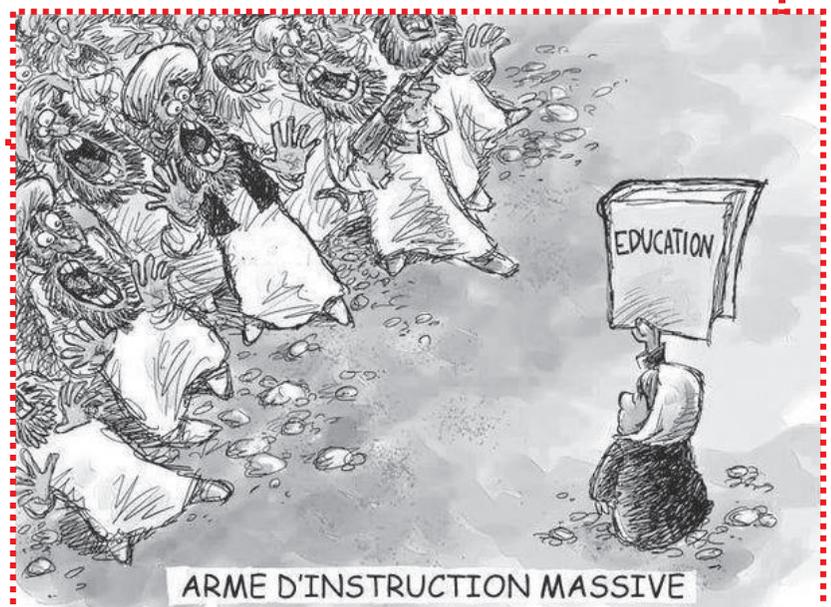
DW Schanzbach s'appuie sur une revue quasi exhaustive de la littérature en langue anglaise pour démontrer et expliquer l'efficacité de la réduction de la taille des classes. Elle s'appuie notamment sur l'étude STAR menée au Tennessee en 1979 sur près de 11 500 élèves. Selon cette étude, les écoliers bénéficiant de classes réduites ont un niveau plus élevé en maths et langue nationale. Le gain est plus élevé pour els enfants de la minorité "noire" défavorisée. L'étude montre que dans les classes réduites, les enseignants ont utilisé une gamme de méthodes plus large que dans les classes ordinaires. DW Schanzbach utilise aussi une étude menée au Wisconsin, l'étude Frederiksson réalisée en Suède sur des élèves de 10 à 13 ans entrés à l'école entre 1967 et 1982. Publiée en 2013, elle a mis en évidence des effets positifs durables sur les compétences cognitive set non cognitives des élèves. Les effets sont durables : les enfants venus des classes réduites ont poursuivi plus longuement leurs études et obtenu de meilleurs salaires. L'effet était donc perceptible bien après 13 ans et bénéficiait davantage aux enfants des familles populaires. DW Schanzbach fait appel aussi à des études bolivienne, israélienne, danoise, californienne qui toutes concluent à l'effet positif de la réduction de la taille des classes.

Contre la pensée dominante

Toutes ces études prennent à rebours la pensée dominante qui s'est constituée au début du 21ème siècle. " Les effets de la variation de la taille des classes sur la performance des élèves ne sont pas étayés par des éléments probants", écrit " Regards sur l'éducation", une publication de l'OCDE en 2011 . "Les recherches menées dans ce domaine controversé n'ont pas permis de tirer des conclusions cohérentes, même s'il apparaît que les classes moins peuplées pourraient avoir un impact sur des groupes spécifiques d'élèves, notamment les élèves défavorisés". Aux Etats-Unis, sous la pression de fondations, l'idée s'est incrustée que le principal facteur de succès était la formation des enseignants. D'où l'idée de les payer "au mérite" pour lutter contre l'échec scolaire. La récente démonstration de l'échec de ces politiques là où elles ont été essayées, à Chicago par exemple, est en train de saper le mythe. Des erreurs d'interprétation ont aussi alimenté cette idée. En France, en 2001, une étude de Denis Meuret pour le Haut Conseil à l'évaluation de l'école avait conclu en insistant sur les limites de la réduction de la taille des classes. "Les recherches ne justifient donc certainement pas une réduction de la taille des classes (RTC) " au fil de l'eau " qui procède du fait qu'il est difficile de retirer un poste ou de fermer une classe lorsque les effectifs baissent, ni une baisse générale de deux ou trois élèves par classe", écrivait-il en nuancant cette affirmation. " Elles ne justifient pas non plus une attitude fondée sur l'idée que la RTC est forcément la politique la moins efficiente qui soit. Elles peuvent effectivement, semble-t-il, servir d'argument à une politique visant les populations défavorisées pendant les premières années du primaire, pourvu que la baisse soit importante, que des mesures de formation adéquates soient prises, et aussi que l'on puisse en mesurer les effets".



Extrait du café pédagogique du 5 janvier 2015



ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 55 82 76 55

☎ 01 49 88 07 43

unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

cgteducversailles@gmail.com

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON

et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA :

Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Permanences téléphoniques mercredi, jeudi,

vendredi (laissez obligatoirement un message sur le répondeur pour être rappelé ou envoyez nous un courriel)

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

<http://www.cgteduc-versailles.fr/>

Actualité RESF (Réseau Education Sans Frontières)

La CGT Educ'action, membre fondateur du RESF, participe à sa campagne Jeunes Majeurs scolarisés sans papiers.

En effet, des élèves de nationalité étrangère sont arrivés en France depuis plusieurs années, avec ou sans leurs parents. Ils y ont accompli une partie de leur scolarité et comme n'importe quel autre élève, sont membres à part entière de la communauté scolaire.

Pourtant, le jour de leurs 18 ans, ils deviennent des jeunes majeurs sans papiers et peuvent par application de la loi actuelle être expulsés à tout moment du territoire français.

Nous, membres de la communauté éducative, ne pouvons pas accepter cette hypocrisie selon laquelle d'un côté l'Etat nous demande d'amener nos jeunes, tous nos jeunes, à une qualification et de l'au-

tre empêche ces mêmes jeunes de s'épanouir dans le système scolaire, en étant à l'origine de souffrances matérielles et psychologiques. En effet il est difficile d'imaginer la vie de ces lycéens sans papiers qui ne peuvent pas sortir pour se rendre au lycée ou ailleurs, sans la peur au ventre. Difficile de comprendre les conditions qui leurs sont faites et qui les entravent dans le bon déroulement de leurs études (démarches innombrables et épuisantes en préfecture, impossibilité d'obtenir une bourse...) Difficile d'appréhender les difficultés qui seront les leurs ensuite lorsqu'ils souhaiteront entrer dans la vie active et apporter leurs savoir-faire et leur richesse à une société qui semble redécouvrir depuis quelques temps les vertus du vivre-ensemble.

C'est pourquoi une campagne a été lan-

cée pour obtenir une loi (ou un amendement au CESEDA) rendant obligatoire la délivrance d'un titre de séjour pérenne, pluriannuel et permettant de travailler aux jeunes majeurs scolarisés sans papiers et à ceux ayant été scolarisés.

Cette campagne s'inscrit évidemment dans le contexte plus large de la place réservée aux étrangers dans notre société. La mobilisation, celle de la jeunesse avec et sans papiers, celle de ceux qui se préoccupent et militent de multiples façons pour une société ouverte, tolérante, généreuse et antiraciste est une façon de lutter contre le découragement et de redonner par la solidarité la perspective d'un avenir meilleur pour tou-te-s.

Frédéric Moreau
Co-secrétaire académique